

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 19 décembre 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE JEUDI 19 décembre 2013,
À 19:00 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc
Lise Julien Gino Gagnon
Denys Leclerc Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur Jean Poirier, maire.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Joanne Villeneuve, greffière

ORDRE DU JOUR

Il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1.- Avis de convocation et ordre du jour;
- 2.- Adoption du budget 2014;
- 3.- Adoption du programme triennal d'immobilisations;
- 4.- Document explicatif du budget 2014;
- 5.- Période de question sur le budget 2014;
- 6.- Adoption du règlement de taxation 2014;
- 7.- Levée de la séance.

271-12-2013

**AVIS DE CONVOCATION
ORDRE DU JOUR**

Après vérification du quorum et de l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, Monsieur le Maire Jean Poirier déclare la séance ouverte.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte l'ordre du jour et déclare l'avis de convocation conforme à la Loi sur les cités et villes.

Attendu que ce conseil ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation (L.C.V.art. 325).

Attendu que l'avis de convocation a été remis par la greffière à chacun des élus lors de la séance de travail du 19 novembre.

Adopté.

272-12-2013

ADOPTION DU BUDGET 2014 (N/D : 204-000)

Conformément aux articles 474 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2014 comme ci-après reproduites :

<u>Revenus</u>	<u>Budget</u>
Taxes	2 827 823
Paievements tenant lieu de taxes	13 390
Transferts	109 691
Services rendus	92 085
Impositions de droits	39 500
Amendes et pénalités	15 000
Intérêts	20 000
Autres revenus	<u>6 000</u>
Total :	<u>3 123 489 \$</u>

<u>Charges</u>	
Administration générale	614 303
Sécurité publique	432 510
Transport	1 226 761
Hygiène du milieu	839 335
Santé et bien-être	11 344
Aménagement, urbanisme, développement	147 588
Loisirs et culture	466 154
Frais de financement	<u>163 591</u>
Total :	<u>3 901 586 \$</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement (778 097) \$

Conciliation à des fins fiscales

Amortissement	975 467
Remboursement de la dette à long terme	(260 596)
Activités d'investissement	(75 000)
Surplus et fonds réservés	138 226

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales (0) \$

Que le remboursement au fonds de roulement prévu pour 2014 est de 20 083 \$ et est réparti comme suit :

- voirie	5 584 \$
- secteur loisir	2 617 \$
- administration	11 882 \$

Que la Ville pour balancer le budget 2014 a affecté le montant suivant, à savoir :
- solde de règlement d'emprunt fermé 58 309 \$

Adopté.

273-12-2013

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (N/D : 204-000)

Attendu qu'un programme triennal d'immobilisations doit être adopté par le conseil de la Ville (L.C.V. 473);

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le programme triennal des dépenses d'immobilisations soit et est adopté comme suit :

Attendu que certaines immobilisations des années 2014, 2015 et 2016 sont conditionnelles à l'obtention de subventions gouvernementales.

	2014	2015	2016	Total
Rg Ste-Anne - réfection réseau aqueduc	125 000			125 000
(sur ± 1 000 mètres)				
Dév. St-Basile sur le parc, phase 2	1 000 000			1 000 000
(construction bassin rétention et nouvelle rue)				
Rg Ste-Angélique - réfection ± 3 200 m	1 600 000	400 000		2 000 000
Boulevard Centenaire - réfection	1 000 000			1 000 000
(entre du Parc et le 405, Centenaire)				
Rue Ste-Angélique - réfection			600 000	600 000
(entre boul. Centenaire et la rue Hardy)				
Rg Ste-Angélique - ponceau Aulnage			400 000	400 000
Route St-Charles - réfection (2 000 mètres)			300 000	300 000
Relocaliser coin Grand Rang/Ste-Marie	20 000			20 000
Entretien diverses rues (pavage, etc.)		100 000	100 000	200 000
Voirie/Aq : rép. ponceau près 118 Ste-Anne		50 000		50 000
Voirie – laveuse pression (eau chaude)	8 000			8 000
Voirie – achat camion	15 000			15 000
Voirie – achat matériels de signalisation	5 000			5 000
Voirie – achat roulotte chantier (toilette)		25 000		25 000
Aqueduc - correction à la source # 2	60 000			60 000
Aqueduc – raccord stations au serveur	4 000			4 000
Égout – indicateurs débordement (7)	14 000			14 000
Égout – séparer pluvial du sanitaire	10 000	40 000		50 000
(coin de l'Église et Durand)				
Égout – raccord stations au serveur	4 000			4 000
Incendie - 10 bonbonnes d'air	10 000	10 000		20 000
Incendie – achat camion		330 000		330 000
Incendie/Adm – réparation cour		13 000		13 000
Centre E.-J.-Papillon - agrandissement			175 000	175 000
(40/20 pieds)				
Projet jeux d'eau	150 000			150 000
TOTAL	4 025 000	968 000	1 575 000	6 568 000

Adopté.

274-12-2013

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2014 (N/D : 204-000)

Attendu qu'en vertu de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, un document explicatif du budget 2014 doit paraître dans un journal;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la publication d'un document explicatif sur le budget 2014 et du programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016 dans le Public Basilien, mensuel diffusé sur le territoire de la Ville.

Attendu que, pour faciliter la compréhension, les taux de taxes seront en cents entières.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question a été tenue.

275-12-2013

RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2013

Pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2014.

Considérant que le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté son budget 2013;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 11 novembre 2013;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil, séance tenante, et qu'une lecture a été effectuée;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 14-2013 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 14-2013 ".

Adopté.

276-12-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette séance extraordinaire sur le budget 2014 de la Ville de Saint-Basile soit et est levée.

Adopté.

Jean Poirier, Maire

Joanne Villeneuve, Greffière

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 19 décembre 2013

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE JEUDI 19 décembre 2013,
À 19:30 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Réjean Leclerc
Lise Julien Gino Gagnon
Denys Leclerc Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur Jean Poirier, maire.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Joanne Villeneuve, greffière

277-12-2013

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire Jean Poirier déclare la présente séance ouverte à 19h30.

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement convoquée et est légalement constituée.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question a été tenue.

278-12-2013

RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE POUR 2014 (N/D : 106-106)

Attendu que le contrat des assurances de la Ville avec Promutuel Portneuf-Champlain vient à échéance le 31 décembre 2013;

Attendu que ladite firme offre un renouvellement d'un an, en tenant compte de l'augmentation des valeurs assurables;

Attendu que le contrat de 2010 a été donné suite à une soumission faite par voie d'invitation écrite;

Attendu que l'article 573.1.2 de la Loi sur les Cités et Villes permet de renouveler un contrat d'assurance adjudgé par soumission pour une période totale maximum de 5 ans incluant le contrat initial;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le renouvellement pour un (1) an (2014) du contrat des assurances de la Ville avec Promutuel Portneuf-Champlain, pour un coût de 44 291,32 \$, incluant les taxes.

Adopté.

279-12-2013

SERVICE DES CADETS DE LA SQ (N/D : 501-103)

Considérant que la Sûreté du Québec offre la possibilité de recourir Programme de cadets dans lequel les cadets peuvent fournir différents service à la MRC;

Attendu qu'une municipalité peut recourir à ce service en manifestant son désir à la MRC,

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désir recourir au service offert par les cadets de la Sûreté du Québec et à défrayer les coûts reliés à ce service une fois qu'ils seront établis.

Adopté.

280-12-2013

FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h40.

Adopté.

Jean Poirier
Maire

Joanne Villeneuve
Greffière